

Décision n°22-187
Objet : Tarifs Municipaux

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Pérols,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-07-28/1 en date du 28 juillet 2020, rendue exécutoire après dépôt en préfecture le 31 juillet 2020 et publication le 31 juillet 2020, déléguant au Maire certaines attributions telles que définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant, dans la limite de 0,00 € à 15 000,00 € par droit unitaire les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Vu la délibération n°2022_09_29_15 du 29 septembre 2022 fixant le principe de la redevance de stationnement ;

Vu l'avis du Conseil portuaire du 24 novembre 2022 ;

Considérant l'intérêt de grouper dans une seule et unique décision l'ensemble des tarifs appliqués sur la commune de Pérols ;

DECIDE

Article 1 : La présente Décision de tarification abroge et remplace toutes autres décisions antérieures relatives à la fixation de tarifs municipaux.

Article 2 : Les tarifs communaux sont fixés comme suit :

STATIONNEMENT PARKING GEORGES BRASSENS	
Durée (dans la limite de 6h00)	Tarifs
1 ^{ère} heure	0,00 €
2 ^{ème} heure	0,00 €
3 ^{ème} heure	1,00 €
4 ^{ème} heure	10,00 €
5 ^{ème} heure	25,00 €
6 ^{ème} heure	40,00 €
Forfait Post-Stationnement Le FPS est dû en cas d'absence de déclaration à l'horodateur pour la gratuité ou d'insuffisance de paiement au-delà de 2 heures de stationnement	40,00 €
Personnes à mobilité réduite titulaires de la carte européenne de stationnement ou de la carte mobilité inclusion	0,00 €

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**Droits de place**

Marché hebdomadaire		Tarifs			
Le mètre linéaire pour ambulants abonnés		2,00 €			
Le mètre linéaire pour ambulants volants (ou passagers)		3,00 €			
Droits de place hors marché hebdomadaire		Tarifs			
Mercredis du Terroir jusqu'à 3ml / jour		50,00 €			
Supérieur à 3ml / jour		75,00 €			
Marché de Noël : forfait/jour		50,00 €			
Autres marchés : braderies, foires, forums, salons... : le ml		3,00 €			
Permis de stationnement		Tarifs			
Véhicules aménagés (Food truck...) (forfait/jour)		50,00 €			
Manèges, stands divers, spectacles de marionnettes... (forfait/jour)		20,00 €			
Droit de terrasse (tout trimestre entamé est dû):		De		8,00 €	
janvier à mars : le m ² par trimestre					
D'avril à juin : le m ² par trimestre				12,00 €	
De juillet à septembre : le m ² par trimestre				15,00 €	
D'octobre à décembre : le m ² par trimestre				10,00 €	
Étalage devant commerces le m ² par an				15,00 €	
Bennes de récupération					
L'unité de 6 m ² forfaitaires de sol occupé la journée		L'unité		10,00 €	
L'unité de 6 m ² forfaitaires de sol occupé la 1 ^{ère} semaine		L'unité		60,00 €	
L'unité de 6 m ² forfaitaires de sol occupé les semaines suivantes		L'unité		40,00 €	
Echafaudages et Matériel de chantier (Toute semaine entamée est due)					
Forfait applicable en fonction du temps d'occupation	Jusqu'à 2 semaines	3 à 4 semaines	1 à 3 mois	+ de 3 mois à 6 mois	+ de 6 mois
Forfait par semaine	La semaine	La semaine	La semaine	La semaine	La semaine
De 1 à 4 m ²	20,00 €	17,50 €	15,00 €	12,50 €	10,00 €
+ de 4 m ² jusqu'à 12 m ²	22,50 €	20,00 €	17,50 €	15,00 €	12,50 €
+ de 12 m ² jusqu'à 24 m ²	25,00 €	22,50 €	20,00 €	17,50 €	15,00 €
+ de 24 m ²	27,50 €	25,00 €	22,50 €	20,00 €	17,50 €

BORNES ESCAMOTABLES (Grand rue et rue Baudin)

Caution de la télécommande	Tarif
Télécommande des bornes escamotables	60,00 €

CAUTIONS SALLES MUNICIPALES	
SALLE KUYTEN – SALLE LA MARTEGALE	
MONTANT DE LA CAUTION	1 000,00 € avec retenues sur caution pour ménage, dégradations, vol, perte de clés si nécessaire selon barème
SALLE YVES ABRIC	
MONTANT DE LA CAUTION	2 000 € avec retenues sur caution pour ménage, dégradations, vol, perte de clés si nécessaire selon barème

CAUTIONS MOBILIER	
OBJET	TARIFS
Chaise	20,00 € x nombre de chaises
Table	120,00 € x nombre de tables
Urne électorale	290,00 € x nombres d'urnes

RETENUES SUR CAUTION (ménage - dégradation -perte – vol)	
OBJET	TARIFS UNITAIRES TTC
Ménage salle Yves Abric	120,00 €
Ménage salle Kuyten	90,00 €
Ménage salle La Martégale	60,00 €
Tarif appliqué en cas de caution insuffisante ou sur une autre salle municipale	30,00 €/ heure
Tarif de nettoyage du mobilier	15,00 € l'unité
Clés	100,00 €
Pavé led plafond	150,00 €
Bloc sortie de secours	150,00 €
Extincteur volé ou vidé	80,00 €
Meuble évier	200,00 €
Réfrigérateur ou congélateur domestique	500,00 €
Congélateur ou réfrigérateur professionnel	1000,00 €
Cafetière	40,00 €
Prise électrique	50,00 €
Interrupteur	30,00 €
Poignée de porte	80,00 €
Poignée de fenêtre	100,00 €
Porte	150,00 €
Chaise	60,00 €
Table	250,00 €
Miroir	55,00 €
Brosse wc	12,00 €
Distributeur de savon Dérouleur papier wc	60,00 €
Peinture / m ²	15,00 €
Vitre / m ²	250,00 €
Climatisations	Sur devis
Autres (urinoir, robinetteries, douche, pommeau, volet, rideaux etc)	Sur devis

ENFANCE ET JEUNESSE						
Accueil Loisirs Périscolaire – Temps Organisation Péroliens – Accueil Loisirs Sans Hébergement – Étude et Restauration scolaire						
Prestation	Tarif applicable selon revenu					
	< 2 000 €		2 001 € < R < 4 000 €		> 4 000 €	
	Tarif normal	Enfant allergique	Tarif normal	Enfant allergique	Tarif normal	Enfant allergique
ALP matin Tarif à l'heure 7H30 - 8H15	0,25 €	/	0,37 €	/	0,50 €	/
Repas + ALP midi 11H45 - 13H35	4,15 + 0,20	1,50 + 0,20	4,15 + 0,30	1,50 + 0,30	4,15 + 0,40	1,50 + 0,40
Total forfait midi →	4,35 €	1,70 €	4,45 €	1,80 €	4,55 €	1,90 €
Repas majoré (enfant non inscrit)	8 € le repas					
Prestation	R < 2000 €		2001 € > R < 4000 €		R > 4000 €	
ALP soir - Tarif à l'heure De 16H30 à 18H30 <i>(1ère et 2ème heure ALP ou 2ème heure après étude ou TOP)</i>	0,50 €		0,75 €		1,00 €	
Top - Tarif à la séance De 16H30 à 17H30 (durée 1H) → <i>ALP après TOP de 17H30 à 18H30 →</i>	0,50 €		0,75 €		1,00 €	
Top - Tarif à la séance De 16H30 à 18H00 (durée 1H30) → <i>½ heure d'ALP après le TOP de 18H00 à 18H30 →</i>	1,00 €		1,50 €		2,00 €	
	<i>Incluse dans le tarif mais sur inscription</i>					
Etude dirigée - Tarif à l'heure De 16H30 à 17H30	0,50 €		0,75 €		1,00 €	
Pénalité enfant non inscrit en ALP soir à 16H30	2 € par soir et par enfant + le temps de présence ALP					
ALP soir Dépassement après 18H30	5,00 € par ¼ heure					
Pénalité enfant non inscrit dans les délais impartis en ALSH le mercredi	8,00 €+ le temps de présence ALSH					
ALSH mercredi Dépassement après 18H30 ALSH vacances Dépassement après 18H00	5,00 € par ¼ heure					
ALSH Mercredi matin de 8H à 12H : Tarifs ½ journée	De 2,00 € (minimum) à 7,75 € (maximum), sur la base d'un enfant à charge. Tarifs en fonction des ressources et dégressif à partir du 2ème enfant.					
ALSH Mercredi matin + Repas de 8H à 13H30 Tarifs ½ journée + repas	De 6,00 € (minimum) à 11,75 € (maximum), sur la base d'un enfant à charge. Tarifs en fonction des ressources et dégressif à partir du 2ème enfant.					
Tarifs ½ journée + Repas PAI <i>(Tarif Enfant allergique - PAI avec panier repas)</i>	De 4,00 € (minimum) à 9,75 € (maximum), pour l'enfant concerné par le PAI, avec panier repas. Tarifs en fonction des ressources de la famille.					

Prestation	Tarifs
ALSH Mercredi après-midi de 13H30 à 18H30 Tarifs ½ journée + goûter	De 2,50 € (minimum) à 8,25 € (maximum), sur la base d'un enfant à charge. Tarifs en fonction des ressources et dégressif à partir du 2ème enfant.
Tarifs ½ journée + sans goûter : <i>(Tarif Enfant allergique - PAI avec panier goûté)</i>	De 2,00 € (minimum) à 7,75 € (maximum), pour l'enfant concerné par le PAI, avec panier goûter. Tarifs en fonction des ressources de la famille.
ALSH - Journée complète Mercredi de 8H à 18H30 ou Journée de vacances de 8H à 18 H Tarifs journée + repas et goûter	De 8,50 € (minimum) à 20,80 € (maximum), sur la base d'un enfant à charge. Tarifs en fonction des ressources et dégressif à partir du 2ème enfant.
Tarifs journée + panier repas et/ou panier goûter <i>(Tarif Enfant allergique)</i>	De 6,00 € (minimum) à 18,30 € (maximum), pour l'enfant concerné par le PAI, avec panier repas et/ou panier goûter. Tarifs en fonction des ressources de la famille.
Ensemble à la cantine	
Repas	Tarifs
"Ensemble à la cantine" - repas pour le public senior	4,50 € /repas

CULTURE / FESTIVITÉS

Ecole municipale de musique

- Tarifs valables pour les élèves résidant Pérols ou une commune de la métropole
- Éléves ne résidant pas Pérols ou une commune de la métropole : Majoration de 20% et selon les places disponibles
- Un abattement de 10% est accordé à partir du 2^{ème} membre de la même famille (sur le tarif le plus bas)

Cursus pédagogique	Tarifs/an
Éveil musical (à partir de 4 ans) : 45 mn/semaine	100,00 €
Jardin découverte (à partir de 6 ans/CP) : 30 à 45 mn/semaine	100,00 €
Initiation 1 & 2 - Cours d'instrument en collectif Cours hebdomadaires : de 1 à 4 élèves + 1h d'atelier instrumental (Solfège) + possibilité de participer à un ensemble	200,00 €
Allegro - Cours d'instrument en individuel ou collectif : jusqu'à 2 ou 3 élèves max. Cours hebdomadaires : 30 min. + 1h d'atelier instrumental (solfège) Option : possibilité de participer à un ensemble Cumul possible de 2 cursus ALLEGRO, pour 1h de cours, soit 2 x 30 min. d'instrument	350,00 €
Presto - Cours d'instrument en individuel ou collectif Cours hebdomadaires : 45 min. + 1h d'ensemble	500,00 €
Cursus loisirs	Tarifs/an
Musiques actuelles - Cours d'instrument individuel ou collectif Cours hebdomadaires individuel : 30 min. ou Cours hebdomadaires collectif (2 élèves) : 45 min. + 1h d'ensemble	300,00 €
Orchestre ou ensemble - cours collectif : Orchestre ou ensemble seul	100,00 €
Projet « orchestre à l'école » - niveaux ce1/ce2, cursus de 3 ans Cours hebdomadaire : 1h30 / lieu des cours : maison des arts Nombre de places limité à 20 élèves	Gratuit
Fanfare - cours d'instrument en collectif Cours hebdomadaires : 1h, le lundi de 19h à 20h Instruments : trompette, trombone, cor, saxophone, flute traversière, flute à bec. Niveau requis : 2 ans de cours instrumental Ouvert aux élèves de l'école de musique de Pérols (en priorité) et des écoles associées, dans la limite des places disponibles (20 personnes). Contenu de la formation : chorales pour « brass band », répertoire de cérémonies publiques, répertoire moderne.	150,00 €
Location d'instrument	Tarif/session
Tarif/instrument et sous réserve du parc disponible <i>(assurance obligatoire par le locataire)</i>	100,00 € <i>(sans assurance)</i>

Courses camarguaises et spectacles organisés dans les arènes			
Courses et spectacles	Tarif général	Tarif réduit Mineur accompagné de 7 à 17 ans	Tarif FFCC Sur présentation de la carte jeune
Taureau piscine	5,00 €	Entrée libre	-
Course camarguaise Trophée De L'avenir	10,00 €	5,00 €	2,00 €
Course camarguaise Trophée Des AS	12,00 €	6,00 €	5,00 €
Course camarguaise trophée Montpellier 3M	12,00 € <i>(6,00 € sur présentation du Pass Métropole</i>		
Spectacles équestre et taurin	10,00 €	5,00 €	-
Spectacles <ul style="list-style-type: none"> • Taureaux – Bodega • Ligue Occitanie • Taureau piscine de la St Sixte 	Entrée libre		

Vente d'articles sérigraphiés "Pérols"	
Articles à la vente	Tarifs
Éventails	2,00 €
Bandanas	2,00 €
Casquettes	8,00 €
Tee-shirts	10,00 €
Lot de 6 verres	12,00 €
Lot de 3 (bandana, casquette, et éventail)	15,00 €
Mercredi du Terroir	
Verres sérigraphiés Pérols	Tarif unitaire
Vente aux associations	1,00 €
Vente aux particuliers	2,00 €

SPORT	
Gymnastique Séniors	Tarifs
Inscription annuelle	50,00 €
Badge d'accès au complexe de tennis	Tarifs
Caution	20,00 €

PORT		
Amarrage des bateaux (<i>longueur hors tout</i>)	Tarifs TTC annuel	Tarifs Accostage mensuel
4,01 à 5,00 m	619,50 €	103,25 €
5,01 à 6,00 m	752,85 €	125,50 €
6,01 à 7,00 m	988,05 €	164,70 €
7,01 à 8,00 m	1 086,75 €	181,10 €
8,01 à 9,00 m	1 354,50 €	225,75 €
9,01 à 10,00 m	1 491,00 €	248,50 €
10,01 à 11,00 m	1 548,75 €	258,10 €
11,01 à 12,00 m	1 778,70 €	296,45 €
12,01 à 13,00 m	1 953,00 €	325,50 €
13,01 à 14,00 m	2 148,30 €	358,05 €
+ 14 m	2 652,30 €	442,05 €
MAJORATION POUR ACTIVITÉS COMMERCIALES ET LUCRATIVES: + 100 % d'amarrage		

Occupation temporaire domaine public (ODP) (cabanon d'accueil ou container de stockage de matériel) surface inférieure à 20m ²	Tarifs/semaine
1er Trimestre (janvier à mars)	45,00€ / semaine
2ème Trimestre (avril à juin)	55,00€ / semaine
3ème Trimestre (juillet à septembre)	55,00€ / semaine
4ème Trimestre (octobre à décembre)	45,00€ / semaine
Surface supérieure à 20 m ² (supplément)	15,00€ / semaine

Forfait 10 jetons – Bornes énergies (eau – électricité)	Tarifs
Forfait plaisanciers	55,00 €
Forfait professionnels	Selon la consommation (à définir)
Carte d'accès (perte)	25,00 €

CIMETIERE			
Concessions trentenaires avec caveaux	Concession terrain nu	Caveau	Coût total
Caveau 1 place (terrain nu 2,80 m ²)	532,00 €	2 100,00 €	2 632,00 €
Caveau 2 places (terrain nu 2,80 m ²)		2 200,00 €	2 732,00 €
Caveau 4 places (terrain nu 3,80 m ²)	722,00 €	2 600,00 €	3 322,00 €
Caveau 6 places (terrain nu 3,80 m ²)		2 800,00 €	3 522,00 €
Concessions Columbarium trentenaires	Tarifs		
Case pour 2 urnes funéraires	1 500,00 €		
Case pour 4 urnes funéraires	3 000,00 €		

Article 3 : Les recettes sont encaissées par les régisseurs des régies correspondantes.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal, les régisseurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la publication et de l'exécution de la présente décision, qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Receveur Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Pérols, le 16 décembre 2022
Par délégation du Conseil municipal
Le Maire, Jean-Pierre RICO


